

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 5 Décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 6

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (pouvoir à M. CAILLON Philippe), Mme CAMELIN Christine (pouvoir à M. PONTAC Serge), Mmes COOREVITS Catherine (pouvoir à M. FLIPPOT Jacky), DENIEL Brigitte (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France), Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à M. COLIN Arnaud), M. PAITIER Christophe (pouvoir à M. RICARD Jean-François) et M. MORMANN Cédric (sans pouvoir).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud

<b>OBJET</b> :	<i>Budget annexe de l'assainissement- autonomie financière et compte individualisé au Trésor.</i>
----------------	---

N° 2019 / 12 / 06

*Aux termes des articles L.1412-1 et L.2221-4 du CGCT, les services à caractère industriel et commercial exploités en régie sont dotés soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière (EPIC), soit de la seule autonomie financière (budget annexe avec compte au trésor), ce qui est le cas pour le budget annexe de l'assainissement.*

*Aussi, la Chambre Régionale des Comptes a demandé, suite à son contrôle, que le budget annexe assainissement de la commune de Blain devait disposer d'un compte individualisé au Trésor.*

*Cette décision emporte la transformation du Budget Annexe de l'Assainissement en budget rattaché avec autonomie financière au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Blain réalisé par la Chambre Régionale des Comptes,*

*VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Le Conseil Municipal,*

*DECIDE de doter le budget annexe de l'assainissement d'un compte individualisé au Trésor.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 16 Décembre 2019,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20191212-CM-2019-12-06-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2019  
Date de réception préfecture : 16/12/2019